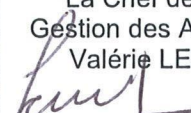




Bureau
Compte rendu succinct
des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le : 13/06/2017	Séance du jeudi 8 juin 2017 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle Robert SCHWINT	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF 
---	---	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 08/06/2017 à 18 heures 10 à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 05/05/2017

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Martine DONEY comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 05/05/17.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

☛ R.1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (juin 2017)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt déposée en matière d'habitat par l'Association « Les Maisonnées ADMR du Doubs » pour un montant total de 267 262,50 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☛ R.1.1.2 - Convention pour de bonnes pratiques dans la commande publique

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve les termes de la convention de bonnes pratiques dans la commande publique et de ses annexes,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention de bonnes pratiques dans la commande publique ainsi que ses annexes « bâtiment et travaux publics », « produits de l'agriculture et produits agroalimentaires » et « services de propreté ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☛ R.1.1.3 - Convention de groupement de commande pour la prestation de vidange de déboueurs et séparateurs d'hydrocarbures

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour des prestations vidange de déboueurs et séparateurs d'hydrocarbures,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de groupement de commandes à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☛ R.1.1.4 - Convention de groupement de commandes pour la prestation de pré collecte, collecte, transport et traitement des déchets des services de la CAGB et des services de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour des prestations de pré-collecte, collecte, transport et traitement des déchets des services de la CAGB et des services de la Ville de Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de groupement de commandes à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

☛ R.1.2.1 - Ajustement technique suite à des procédures de recrutement (Communication, DSI, CRR, Action culturelle, Topographie, Environnement Cadre de vie, Grands Travaux, Pilotage et Organisation)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Directeur au sein de la Direction Communication, à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article de l'article 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de technicien de maintenance et assistance informatique à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

↳ R.7.2 - Fonds d'aide "manifestations culturelles" - 2ème attribution de subventions pour 2017 (inférieures ou égales à 10 000 €)

Mmes E. MAILLOT et F. PRESSE (2), conseillères intéressées, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de dix subventions d'un montant total de 24 500 €, dans le cadre du fonds d'aide « Manifestations Culturelles », pour la 2ème session 2017, selon la répartition suivante :

- 10 000 € à La Rodia,
- 3 000 € à la Compagnie Duende Flamenco,
- 2 500 € au Comité des fêtes de Montferrand,
- 2 000 € au Serious Road Trip,
- 2 000 € à Passe Muraille,
- 2 000 € à l'association Espérance,
- 1 000 € à l'association les Pampilles,
- 1 000 € à La Ligue de l'enseignement,
- 500 € à Anim'Auxons,
- 500 € à l'association Pictura.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R.3.1 - Subvention Office de Commerce et d'Artisanat - Les Samedis Piétons

M. JY. PRALON, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de commerce et d'artisanat de Besançon,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1

Commission n°04 : Développement durable

↳ R.4.1 - Fonds "Actions de sensibilisation au développement durable" - Attribution de subventions à la Maison de l'environnement de Franche-Comté et à l'association RéciDev

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance des opérations proposées par les associations,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention :
 - d'un montant de 720 € à la Maison de l'environnement de Franche-Comté, pour l'organisation de son programme d'activités éco-citoyennes 2017,
 - d'un montant de 1 403 € à l'association RéCiDev, pour l'organisation de la campagne AlimenTerre 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R.6.1 - Adhésion au GAL du Pays des Sept Rivières pour l'accès aux fonds européens LEADER

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la validation les désignations du Grand Besançon au sein du collège public du comité de programmation du Groupement d'Action Locale du Pays des Sept Rivières,
- la proposition des membres qui seront proposés par le Grand Besançon et les communes au collège privé du comité de programmation du Groupement d'Action Locale du Pays des Sept Rivières.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 34 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Bureau

Séance du jeudi 8 juin 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 3.1, 4.1, 6.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 6.1), M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 6.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 6.1), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER (à partir du 6.1), M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 6.1), M. Marcel FELT (à partir du 1.1.2), M. Daniel HUOT (à partir du 6.1), M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON (à partir du 6.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF (à partir du 6.1)

Etaient absents : Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER

Secrétaire de séance : Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : Y. DELARUE (à partir du 6.1), A. POULIN, K. ROCHDI

Mandataires : J. KRIEGER (à partir du 6.1), F. PRESSE, R. STEPOURJINE



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 8 juin 2017

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL	3
Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	3
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 05/05/2017	3
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	3
Finances	3
Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (juin 2017)	3
Rapport n°1.1.2 - Convention pour de bonnes pratiques dans la commande publique	4
Rapport n°1.1.3 - Convention de groupement de commande pour la prestation de vidange de débourbeurs et séparateurs d'hydrocarbures	4
Rapport n°1.1.4 - Convention de groupement de commandes pour la prestation de pré collecte, collecte, transport et traitement des déchets des services de la CAGB et des services de la Ville de Besançon	4
Ressources humaines	4
Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique suite à des procédures de recrutement (Communication, DSI, CRR, Action culturelle, Topographie, Environnement Cadre de vie, Grands Travaux, Pilotage et Organisation)	4
Rapport n°1.2.2 - Conventions de mise à disposition de personnels auprès de l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté	4
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	4
Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)	4
Rapport n°5.2 – Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisation à Montferrand le Château et Besançon	4
Rapport n°5.3 – Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention	4
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	5
Rapport n°7.1 - Fonds Manifestations sportives – 2 ^{ème} répartition (subventions de moins de 10 000 euros)	5
Rapport n°7.2 - Fonds d'aide « manifestations culturelles » - 2 ^e attribution de subventions pour 2017 (inférieures ou égales à 10 000 €)	5
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	5
Rapport n°3.1 - Subvention Office de Commerce et d'Artisanat - Les Samedis Piétons	5
Commission n°04 : Développement durable	5
Rapport n°4.1 - Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable »- Attribution de subvention à la Maison de l'environnement de Franche-Comté et à l'association Récidiv	5
Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations	5
Rapport n°6.1 – Adhésion au Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays des Sept Rivières pour l'accès aux fonds européens LEADER	5
Examen des rapports qui seront soumis au vote du Conseil communautaire du 26 juin	6

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 8 juin 2017

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h30.

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal du Bureau du 05/05/2017

M. LE PRÉSIDENT.- Je sais qu'un certain nombre d'entre vous m'a indiqué avoir des engagements ce soir. Cela tombe très bien pour moi. Je ne pourrai peut-être pas rester jusqu'à la fin. Simplement, je souhaite rappeler que le Conseil communautaire du 26 juin se tient un lundi et que le Bureau-débats du 6 juillet est annulé.

Nous abordons donc le premier point de l'ordre du jour. Le secrétaire de séance sera Martine DONEY. Nous avons largement le quorum. Aucune remarque n'est formulée concernant le précédent compte rendu.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (juin 2017)

M. BAULIEU.- Sur la partie décisionnelle, nous avons tout d'abord un rapport garanties d'emprunts, compétence habitat, avec un dossier, pour une garantie de 267 262 €, sur une opération particulière, puisque conduite par Les Maisonnées ADMR du Doubs. Tout est inscrit dans le rapport. Normalement, il n'est pas présenté, mais j'attire votre attention sur ce point : garantie consentie sous condition de l'octroi effectif d'une garantie sur les 85 % restants par le Conseil Départemental du Doubs et d'un courrier de la Fédération ADMR du Doubs confirmant qu'elle se portera caution de premier rang en cas de défaillance de l'association. Ce sont donc sous ces conditions que nous validons. Il n'y a pas d'observation. Nous pouvons passer au rapport suivant. Est-il adopté, Président ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, il est adopté. N'avons-nous pas convenu de passer uniquement les rapports décisionnels ?

M. BAULIEU.- Si, nous commentons seulement les rapports présentés. Néanmoins, le service n'avait pas commenté celui-là, mais il comportait un particularisme, par rapport à ce que nous avons l'habitude de voir.

Rapport n°1.1.2 - Convention pour de bonnes pratiques dans la commande publique

M. BAULIEU.- S'il n'y a pas de question, nous validons en l'état. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. C'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°1.1.3 - Convention de groupement de commande pour la prestation de vidange de déboueurs et séparateurs d'hydrocarbures

M. BAULIEU.- De la même manière, s'il n'y a pas d'interrogation, il est adopté.

Rapport n°1.1.4 - Convention de groupement de commandes pour la prestation de pré collecte, collecte, transport et traitement des déchets des services de la CAGB et des services de la Ville de Besançon

M. BAULIEU.- Ce n'est pas couvert par le champ de notre accord-cadre de groupement général. Ces prestations sont hors convention. Il n'y a pas de question, il est adopté. Je vous remercie.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique suite à des procédures de recrutement (Communication, DSI, CRR, Action culturelle, Topographie, Environnement Cadre de vie, Grands Travaux, Pilotage et Organisation)

M. BAULIEU.- Il s'agit d'un certain nombre de renouvellements, remplacements de postes, etc. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Conventions de mise à disposition de personnels auprès de l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté

M. BAULIEU.- S'il n'y a pas d'observation, il est adopté. Il l'est, je vous remercie.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

M. BAULIEU.- Il n'y a pas de présentation. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. C'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°5.2 – Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisation à Montferrand le Château et Besançon

M. BAULIEU.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. C'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°5.3 – Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

M. BAULIEU.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. C'est adopté, je vous remercie.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Fonds Manifestations sportives – 2^{ème} répartition
(subventions de moins de 10 000 euros)

M. BAULIEU.- Il n'y a pas de présentation non plus. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. C'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°7.2 - Fonds d'aide « manifestations culturelles » -
2^e attribution de subventions pour 2017 (inférieures ou égales à 10 000 €)

M. BAULIEU.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. C'est adopté, je vous remercie.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Subvention Office de Commerce et d'Artisanat - Les Samedis Piétons

M. BAULIEU.- Le rapporteur n'est pas arrivé, mais y a-t-il des questions ? Il l'a échappé belle, c'est adopté. Je vous remercie.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » -
Attribution de subvention à la Maison de l'environnement de Franche-Comté et
à l'association Récidev

M. BAULIEU.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. C'est adopté, merci.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n°6.1 – Adhésion au Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays des Sept Rivières
pour l'accès aux fonds européens LEADER

M. CURIE.- Suite au rattachement au Grand Besançon, les neuf communes de l'ex-CCDBB restent éligibles au Groupe Action Locale (GAL) leader, porté par le Pays des 7 Rivières, qui leur permet d'accéder aux financements européens. C'est donc intéressant pour elles. Une convention de partenariat sera élaborée entre le Grand Besançon et le Pays. Aujourd'hui, nous devons nommer des représentants au sein du Comité de programmation du GAL. Dans un second temps, nous vous présenterons la convention. En dernière page, vous constatez qu'il y a deux collèges, le collège public et le collège privé. Au sein du collège public, nous proposons deux titulaires, Monsieur BAULIEU et Monsieur JASSEY, et deux suppléants, Monsieur ORY et Monsieur CONTINI. Au sein du collège privé, nous proposons Monsieur DELORME, de l'association Familles Rurales de Devecey, Monsieur DIRAND, du Football Club de Châtillon-Devecey, Monsieur BARTHOD, du Handball Club du Val de l'Ognon, Madame MASURE, de l'association des Vergers et Jardins Familiaux de Devecey, et Madame LINGLOIS, de l'association Familiale Culturelle et Sportive Devecey-Chevroz. Nous vous demandons simplement de vous prononcer et de valider les propositions.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que cela ne pose pas de problème. Cela a été vu avec les personnes du secteur.

M. ORY.- J'en discutais avec Michel JASSEY. Il semblerait que ces personnes, qui ont été inscrites, n'aient pas été contactées.

M. LE PRÉSIDENT.- Contactez-les. Cela dit, c'est difficile, car si nous contactons les personnes en amont et qu'elles ne sont pas retenues, c'est ennuyeux.

M. CONTOZ.- Ne serait-il pas préférable d'indiquer la qualité des personnes plutôt que leur identité ?

M. BAULIEU.- Il faut vérifier ce qui est inscrit dans les statuts.

M. LE PRÉSIDENT.- Pierre, sur le fond, tu as raison. Ensuite, pouvons-nous le mettre ? Je ne suis pas certain qu'il ne faille pas un nom. C'est adopté, je vous remercie.

Examen des rapports qui seront soumis au vote du Conseil communautaire du 26 juin

La séance est levée